

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création	26/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. **Identificateur de produit**  
Substance / mélange BadBoys Tyre Dressing  
UFI 9330-50TD-300R-NYEC
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisations prévues du mélange**  
Agent de placage. Agent d'imprégnation.  
**Utilisation principale prévue**  
PC-CLN-17.9 Produits d'entretien des pneus (à l'exclusion des shampoings pour véhicules et des agents de nettoyage)  
**Utilisations déconseillées du mélange**  
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Fournisseur**  
Nom ou raison sociale RRCustoms Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością  
Adresse Ściegiennego 276, Kielce, 25-116  
Pologne  
No. TVA PL9591982866  
Téléphone +48 508144377  
E-mail office@rrcustoms.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**  
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.  
112, +48 508 144 377

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008**  
Le mélange est classé comme dangereux.  
  
Asp. Tox. 1, H304  
**Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- 2.2. **Éléments d'étiquetage**  
**Pictogramme de danger**



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Substances dangereuses

HC, C12-C15, n-, iso-alkan., cyc., <2%

#### Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

#### Informations supplémentaires

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création 26/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composition selon le règlement (CE) n° 648/2004 tel que modifié:  $\geq 30\%$  hydrocarbures aliphatiques

**Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile**

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

## RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 869062-45-3 CE: 920-107-4	HC, C12-C15, n-, iso-alkan., cyc., <2%	25-50	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4 – Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Ne pas pratiquer la respiration artificielle sans se protéger soi-même (p. Ex. masque). Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avvertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

#### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

#### En cas d'ingestion

Si la victime vomit, veillez à éviter l'aspiration du vomi. (lorsque ces liquides sont aspirés dans les voies respiratoires, même en petites quantités, il y a risque d'endommagement des poumons). Obtenir des soins médicaux en raison de la nécessité d'une surveillance régulière pendant au moins 24 heures. Prenez avec vous l'emballage d'origine avec l'étiquetage ou éventuellement la fiche de données de sécurité de la substance.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création	26/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

Toux, maux de tête.

#### En cas de contact avec la peau

Ne sont pas attendus.

#### En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

#### En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création 26/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

##### Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

##### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

##### Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques dans des environnements mal ventilés.

##### Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

### RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	236 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	>104 °C
Température d'auto-inflammation	220 °C
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	insoluble (dans l'eau)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	-0,9 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	liquide

#### 9.2. Autres informations

non indiqué

### RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu. Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création	26/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Acute toxicity:

Oral LD<sub>50</sub> (rat): > 5000 mg/kg

Dermal LD<sub>50</sub> (rabbit): > 5000 mg/kg

Inhalation LC<sub>50</sub> (rat, 4 h): > 5000 mg/m<sup>3</sup>

#### Toxicité aiguë

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création	26/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Données des composants du mélange indisponibles.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

#### Autres informations

non indiqué

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

LC<sub>50</sub> (96 h, fish - *Oncorhynchus mykiss*): ≥ 1000 mg/L

EC<sub>50</sub> (48 h, crustacea - *Daphnia magna*): ≥ 1000 mg/L

EC<sub>50</sub> (72 h, algae - *Pseudokirchneriella subcapitata*): ≥ 1000 mg/L

NOEC (72 h, algae): 1000 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

#### Code de la catégorie de déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

(\*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création	26/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**  
non pertinent
- 14.4. **Groupe d'emballage**  
non pertinent
- 14.5. **Dangers pour l'environnement**  
non pertinent
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
La référence dans les sections 4 à 8.
- 14.7. **Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
non pertinent

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstels que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**  
non indiqué

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

**Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

**Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine**

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

**Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
Asp. Tox. Danger par aspiration  
CAS Chemical Abstracts Service  
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS  
CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV Composés organiques volatils  
EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
EmS Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
EuPCS Système européen de catégorisation des produits

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## BadBoys Tyre Dressing

Date de création	26/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.